



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

**Conseil municipal du 19 décembre 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 25**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Camille Dutilly - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusée :** Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu)

**Absents :** Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 13 décembre 2024

**Date de publication :** 09 janvier 2025

**Délibération n°2024-128 – Commission de délégation de service public pour le refuge de la Coire et de son annexe du Cormet**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des Articles L.1411-5 et L2121-21,

**Vu** la délibération du 24 novembre 2022 précisant les conditions de dépôt des listes,

**Vu** le procès-verbal de l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

**Considérant** qu'une unique liste a été déposée,

**Considérant** que, conformément à l'alinéa 7 de l'article L2121-21 du CGCT, si une seule liste est déposée, les nominations prennent effet immédiatement,

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure de délégation de service public du refuge de la Coire et de son annexe du Cormet, il est nécessaire de constituer une commission de Délégation de Service Public spécifique pour cette procédure qui sera chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres remises.

Elle précise que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission de Délégation de Service Public est composée du Président, qui est le Maire ou son représentant, et de 5 membres titulaires et autant de suppléants, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Elle indique néanmoins que si une seule liste est présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 28 novembre 2024 par laquelle il a approuvé le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du refuge de la Coire, et défini les conditions de dépôt des listes en prévision de la désignation de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public du refuge de la Coire :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- Les listes peuvent être déposées auprès du secrétariat de la Commune jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 19/12/2024.

Madame le Maire indique qu'une seule liste est présentée :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| • <u>Titulaires</u> : | • <u>Suppléants</u> : |
| – Lucien Spigarelli ; | – Xavier Urbain ;     |
| – Georges Bouty ;     | – Anne Le Mouellic ;  |
| – Rose Paviet ;       | – Anthony Destaing ;  |
| – Sylviane Duchosal ; | – Pascal Valentin ;   |
| – Jacques Duc ;       | – Franck Chenal.      |

**Le Conseil municipal désigne les membres de la commission de délégation spécifique pour l'exploitation du refuge de la Coire et de son annexe du Cormet :**

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| • <u>Titulaires</u> : | • <u>Suppléants</u> : |
| – Lucien Spigarelli ; | – Xavier Urbain ;     |
| – Georges Bouty ;     | – Anne Le Mouellic ;  |
| – Rose Paviet ;       | – Anthony Destaing ;  |
| – Sylviane Duchosal ; | – Pascal Valentin ;   |
| – Jacques Duc ;       | – Franck Chenal.      |

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,  
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,  
Anthony Destaing